



Madame Zemorda Khelifi, Présidente du CA SDMIS
Madame Françoise Buccio, Préfète du Rhône
Monsieur Emmanuel Clavaud, DDMSIS

À Lyon, le 20 juin 2025

PRÉAVIS DE GRÈVE

Madame la Présidente, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur,

Les préavis de grève initialement déposés en octobre 2024 ont été levés le 21 février 2025.

Cette décision visait uniquement à permettre l'ouverture de la seconde phase des négociations, dans l'attente à votre demande du bilan du Beauvau de la Sécurité Civile.

Il ne s'agissait en aucun cas d'une fin du mouvement, mais d'une mesure transitoire.

Or, depuis plusieurs semaines, nous constatons que la direction poursuit ses démarches de manière unilatérale, sans tenir compte ou alors de façon superficielle des contributions et remontées des partenaires sociaux, dont nous sommes partie prenante.

Deux exemples récents :

- La mise à l'ordre du jour des instances du projet de Règlement Intérieur, alors même que les discussions sur ce sujet sont loin d'être abouties. Nous estimons indispensable de poursuivre le travail de fond engagé.

- La parution sans aucune concertation le 04/06/2025 de la note 2025-043 concernant la création et l'expérimentation d'une réserve opérationnelle d'officiers A et B. instaurant un dispositif de réserve venant se greffer aux dispositifs d'astreintes mais sans aucun moyen mis à disposition.

De plus, il nous a été indiqué hier que les 15 postes obtenus le 21/02/25 à l'issue de la dernière mobilisation seraient en réalité intégrés dans les 42 postes de SPPNO prévus dans le cadre du SACR, sur cinq ans voté le 04/07/24...

Cette manière de procéder est inacceptable.

Face à ce que nous considérons comme un profond manque de respect à l'égard du dialogue social, des engagements pris, et des agents que nous représentons, nous n'avons d'autre choix que d'envisager une reprise du mouvement de grève.

Nos revendications restent claires et légitimes et elles portent en premier lieu sur le respect du dialogue social puis la reconnaissance effective du rôle des partenaires sociaux.

Nos revendications portent donc notamment sur :

- La revalorisation des rémunérations avec la revalorisation de l'IFSE.
- La pérennisation de la prime PICPS via l'établissement des nouveaux indicateurs pour 2025.
- La revalorisation salariale pérenne.
- L'établissement de fiches de postes précises.
- L'augmentation des effectifs.
- Mise en œuvre des IHTS.

Les revendications portent toujours sur les conditions de travail, la reconnaissance des spécificités du métier, ainsi que la revalorisation salariale des PATS, nous déposons un préavis de grève pour l'ensemble des agents concernés **à compter du 25 juin 2025 à 7h00, reconductible tous les jours pour une durée illimitée.**

Nous demandons dès maintenant à nos collègues de se fédérer et de créer des cahiers revendicatifs précis par service.

Conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du Code du travail, et de l'article L2512-3 du Code du travail, nous vous informons que nous restons disponibles pour engager sans délai des négociations, dans le but de parvenir à une issue favorable et d'éviter la mise en œuvre de ce mouvement de grève.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Madame la Préfète, Monsieur le Directeur, l'expression de notre détermination.

Franck Chenal : 06 60 68 38 19 ou Karim Khazaz : 06 09 44 27 82

